



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13815
22 février 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 22 FEVRIER 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
MAROC AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un message du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, Son Exc. M. Habib Chatti.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent
Président du Groupe islamique,

(signé) Abdellatif FILALI

Annexe

Message adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique

CITATION

"Au moment où se réunit le Conseil de sécurité, j'estime de mon devoir d'attirer respectueusement votre attention et celle des membres du Conseil, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique groupant plus de quarante Etats Musulmans, sur les événements extrêmement graves dont la ville d'HEBRON est le théâtre dans les circonstances actuelles, les atteintes à la liberté dont sont victimes ses habitants et les actes de profanations dont est l'objet le Lieu Saint Musulman qu'est la Grande Mosquée, le HARAM AL-IBRAHIMI.

Depuis le 31 janvier 1980, en effet, la ville d'Hebron a été encerclée et coupée de l'extérieur. Des centaines d'habitants ont été arrêtés et brutalement maltraités au cours d'interrogatoires au mépris des droits des gens les plus élémentaires. Ils sont l'objet de brimades et d'actes d'humiliation continuels de la part des colons israéliens installés dans les environs de la ville. Des habitants par centaines sont retirés par force de leurs demeures et soumis à des perquisitions, des heures durant, et la plupart du temps, sous une pluie battante.

Reprenant des pratiques inaugurées à la suite de la Guerre des Six Jours, les colons ont osé pénétrer dans le HARAM IBRAHIMI, ont profané ce haut lieu saint de l'Islam et détruit des exemplaires du Coran.

Depuis novembre 1967, les actes de profanation de la Mosquée IBRAHIMI par les Israéliens ne se comptent plus: des bandes de colons y pénètrent au moment des dévotions pour perturber les prières des croyants par leurs chants liturgiques, la célébration de mariage, l'installation de chapelles pour toute autre manifestation.

Des incursions de manifestants israéliens qui se produisent à des intervalles irréguliers, s'adonnent à la profanation des objets de culte Musulman, notamment du Coran. Plusieurs exemplaires du Livre Saint ont été détruites ou lacérées devant des personnes chargées du Culte Musulman, celles-ci la plupart du temps molestées et humiliées. Les croyants eux-mêmes ne sont pas à l'abri de tels actes. En cours de prières, ils sont aspergés de gaz et quelques Israéliens manifestants se livrent à des actes contraires à la décence ou tout simplement poussent des vociférations perturbant ainsi la prière des croyants.

D'autre part, sur requête déposée par le Ministre Israélien de l'Agriculture, la Knesset s'est empressée de décider l'installation de ressortissants de l'entité sioniste à HEBRON.

Or il est connu que cette ville qui abrite l'un des lieux sacrés de l'ISLAM est demeurée Arabe. Même pendant le mandat britannique; s'il fut un temps où les croisés avaient installé une église à HEBRON, les Juifs n'avaient par contre aucun lieu de culte leur appartenant à HEBRON.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, M. le Président, MM. les Membres du Conseil du Conseil de sécurité, de bien vouloir condamner les actes d'un autre âge commis par les autorités Israéliennes d'occupation, actes contraires aux droits de l'Homme au libre exercice de la religion et aux droits des gens à disposer de leur patrimoine et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une situation qui est de nature à rendre plus difficile la recherche d'une solution juste et durable du problème Palestinien."

FIN DE CITATION